

Délibération 2025-016

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : LEVOYER Thérèse (pouvoir à HAIRON Josiane), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), BURNEL Sébastien (pouvoir HAVARD Georges), OHEIX Yoann (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Antony.

Objet : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16 décembre 2021, la commune de Saint Sauveur le Vicomte s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Budget Principal

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	385 533,20	0,00	1 554 684,27	0,00	1 940 217,47
Opérations de l'exercice	1 065 231,43	847 704,53	2 627 054,61	2 682 841,43	3 692 286,04	3 530 545,96
Totaux	1 065 231,43	1 233 237,73	2 627 054,61	4 237 525,70	3 692 286,04	5 470 763,43
Résultat hors restes	0,00	168 006,30	0,00	1 610 471,09	0,00	1 778 477,39
Restes à réaliser	301 687,72	317 969,00	0,00	0,00	301 687,72	317 969,00
Totaux	1 366 919,15	1 551 206,73	2 627 054,61	4 237 525,70	3 993 973,76	5 788 732,43
Résultats de clôture	0,00	184 287,58	0,00	1 610 471,09	0,00	1 794 758,67

Budget annexe Activités Sportives et Hébergement

Accusé de réception en préfecture
050-215005513-20250410-DEL2025-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Budget ASH	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	32 301,01	0,00	86 263,91	0,00	118 564,92
Opérations de l'exercice	19 143,60	13 392,21	81 071,55	92 541,75	100 215,15	105 933,96
Totaux	19 143,60	45 693,22	81 071,55	178 805,66	100 215,15	224 498,88
Restes à réaliser	16 318,00	0,00	0,00	0,00	16 318,00	0,00
Totaux	35 461,60	45 693,22	81 071,55	178 805,66	116 533,15	224 498,88
Résultats de clôture	0,00	10 231,62	0,00	97 734,11	0,00	107 965,73

Budget annexe Ancienne Distillerie

Budget Ancienne Distillerie	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	55 873,73	0,00	69 062,02	0,00	124 935,75
Opérations de l'exercice	76 937,23	102 768,58	116 729,13	107 000,00	193 666,36	209 768,58
Totaux	76 937,23	158 642,31	116 729,13	176 062,02	193 666,36	334 704,33
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	76 937,23	158 642,31	116 729,13	176 062,02	193 666,36	334 704,33
Résultats de clôture	0,00	81 705,08	0,00	59 332,89	0,00	141 037,97

Budget annexe Lotissement

Budget Lotissement	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	137 629,90	0,00	44 014,97	0,00	181 644,87
Opérations de l'exercice	356 308,89	217 370,10	307 057,97	370 084,84	663 366,86	587 454,94
Totaux	356 308,89	355 000,00	307 057,97	414 099,81	663 366,86	769 099,81
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	356 308,89	355 000,00	307 057,97	414 099,81	663 366,86	769 099,81
Résultats de clôture	0,00	-1 308,89	0,00	107 041,84	0,00	105 732,95

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Daniel Lacolley, 1er Adjoint,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Saint Sauveur le Vicomte,

Vu l'avis de la commission Finances du 03 avril 2025,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Saint Sauveur le Vicomte,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS